

## AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>15</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>16</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>17</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Compte de Résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>38</b>
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	63
Inventaire	68
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	79
<b>Annexe(s)</b>	<b>80</b>
Caractéristiques de l'OPC	81
Information SFDR	114
Loi Energie Climat (LEC)	126

## Compte rendu d'activité

Septembre 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base. Ainsi, le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal ont été portés respectivement à 4.00, 4.50 et 4.75% à compter du 20 septembre 2023. Ce nouvel ajustement reflète la révision à la hausse des projections d'inflation de la banque centrale, cette dernière tablant désormais sur des niveaux de 5.6% en 2023 et 3.2% en 2024, niveaux bien supérieurs à son objectif de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de putttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 121 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

Octobre 2023

Politique monétaire : Après dix hausses consécutives de ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne a effectué une pause en octobre. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50%, 4,75% et 4,00%. Selon la BCE, les taux se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une période suffisamment longue, apporteront une contribution importante à la réalisation de l'objectif de 2% à moyen terme. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de putttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 133 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Novembre 2023

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50%, 4,75% et 4,00%. Le taux d'inflation annuel de la zone euro a encore chuté en novembre tombant à 2,4%, après 2,9% en octobre. Ce taux se rapproche désormais de l'objectif de 2% fixé par la BCE et conforte sa politique de taux élevées menée depuis juillet 2022. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 8 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois . La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 143 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Décembre 2023

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux d'intérêt inchangés et n'a donné que peu d'indications sur la date à laquelle elle pourrait commencer à les réduire. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt restent stables à respectivement 4,50%, 4,75% et 4,00%. La BCE a par ailleurs déclaré que le niveau actuel des taux, maintenu pendant une durée suffisante, contribuera à ramener l'inflation à l'objectif à moyen terme de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 3 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 116 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Janvier 2024

Politique monétaire : Comme attendu, la BCE a laissé ses taux inchangés. Ainsi, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal demeurent respectivement à 4%, 4.50% et 4.75%. Si tout indique que l'inflation est orientée à la baisse, la BCE reste prudente sur le calendrier de ses premières réductions de taux. En effet, les négociations salariales sont en cours avec parfois des demandes de hausses sensibles, comme en Allemagne et ce n'est qu'en avril que les résultats définitifs de ces négociations seront connus. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 127 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Février 2024

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés au cours du mois. Madame Lagarde estime ne pas disposer de suffisamment de données pour être assurée d'un retour durable de l'inflation à l'objectif de 2%. Elle n'est ainsi pas en mesure de pouvoir affirmer que les taux baisseront à la fin du printemps ou au début de l'été. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 132 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Mars 2024

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a maintenu le taux de facilité de financement à 4,50%, le taux de dépôt à 4% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%, ses niveaux les plus hauts depuis la naissance de l'Euro. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a réaffirmé que les banquiers centraux envisageraient de baisser les taux d'intérêt en juin, tout en esquissant une trajectoire incertaine au-delà de cette date. D'ici juin, nous disposerons d'une nouvelle série de projections qui confirmeront si la trajectoire de l'inflation que nous avons prévue dans nos prévisions de mars reste valable. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 6 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 6 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de putttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 137 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Avril 2024

Politique monétaire : La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés. Ainsi, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal demeurent respectivement à 4%, 4.50% et 4.75%. La banque centrale juge que les taux d'intérêt actuels contribuent fortement au processus de désinflation et que l'inflation a continué de baisser, tirée par la baisse des prix des produits alimentaires et des biens. Christine Lagarde a laissé entendre qu'une baisse des taux était possible en juin, tout en précisant que la BCE disposerait d'ici là de nouvelles projections macroéconomiques. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 6 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de putttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 11% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 140 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Mai 2024

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50%, 4,75% et 4,00%. Les derniers chiffres d'inflation en zone Euro publiés par Eurostat en fin de mois ressortent en hausse sur le mois de mai, à 2.6% contre une attente à 2.5%. A la suite de cette publication, les marchés ont réduit leurs anticipations de baisses de taux par la BCE. Si le mouvement de baisse attendu en juin reste fortement anticipé, les prochaines actions de la Banque Centrale seront dépendantes des données. La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 6 juin. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme se sont resserrés en fin de période, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 5 à €str + 25 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres putttables

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 144 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Juin 2024

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a baissé ses taux d'intervention de 25 bp le 6 juin (effectif le 12 juin) amenant le taux refi à 4.25%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal s'établissant respectivement à 3.75% et 4.50%. En conséquence, le niveau de l'€str s'est établi aux alentours de 3.65% contre 3.90% au cours du mois de mai. Au cours du meeting, Christine Lagarde a réaffirmé que l'inflation restait l'objectif prioritaire de la BCE. Les projections d'inflation ont été actualisées, elles s'établissent en moyenne à 2.5% en 2024 et 2.2% en 2025. L'inflation ne devrait pas descendre en dessous de 2% avant 2026. Les prochaines actions de la Banque Centrale resteront dépendantes des données. La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 18 juillet. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, à l'exception du 3 mois qui s'est apprécié, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 9 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 138 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Juillet 2024

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,25%, 4,50% et 3,75%. L'€str s'établit quant à lui aux alentours de 3.66%. Lors de la réunion du 18 juillet, La BCE a laissé sa politique monétaire inchangée. L'inflation dans la zone euro s'est établie à 2,5% en juin sur un an, après 2,6% en mai, selon les chiffres définitifs publiés par Eurostat. La BCE a souligné que les tensions sur les prix d'origine interne demeurent fortes, les prix des services augmentent à un rythme élevé et l'inflation globale devrait rester supérieure à l'objectif pendant une grande partie de l'année prochaine. Cependant, Christine Lagarde a déclaré que le Conseil des gouverneurs ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière. La BCE continuera à suivre une approche data-dependent, réunion par réunion, pour déterminer le niveau approprié et la durée des restrictions. Celle-ci souhaite conserver toutes les options disponibles, ainsi, le marché aura une attention particulière sur la prochaine réunion du conseil des gouverneurs qui aura lieu le 12 septembre. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 4 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, à l'exception du 3 mois qui s'est apprécié, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 10 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 138 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Août 2024

Politique monétaire : Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,25%, 4,50% et 3,75%. L'€str est resté également stable au cours de la période sous revue aux alentours de 3.66%. La BCE se prépare à réduire à nouveau ses taux d'intérêt lors de sa prochaine réunion du 12 septembre, encouragée par la confirmation du ralentissement de l'inflation en zone Euro. Une baisse des taux de 25 points de base est d'ores et déjà totalement intégrée dans les niveaux de taux courts relevés à fin août. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 3 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 10 à €str + 28 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds, dont près de % de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 11% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 129 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - BdF (D) en devise EUR : 4,06% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - E (C) en devise EUR : 3,88% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - I2 (C) en devise EUR : 4,11% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - IC (C) en devise EUR : 4,08% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - M (C) en devise EUR : 4,06% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - P (C) en devise EUR : 3,94% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,02%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R (C) en devise EUR : 4,04% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R1 (C) en devise EUR : 4,08% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - S (C) en devise EUR : 4,09% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C) en devise EUR : 4,11% / 3,97% avec une Tracking Error de 0,01% .

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	1 200 000 020,77	1 519 825 665,33
BFT AUREUS ISR I2 C	750 000 001,39	650 000 009,53
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	400 133 761,23	649 999 997,82
SG MONETAIRE PLUS I2	400 183 059,62	400 044 866,54
BP CAPITAL MARKETS PLC 200524 FIX 4.02	298 965 082,54	300 000 000,00
EDF 030124 FIX 3.965	279 568 920,26	280 000 000,00
BNP PA OISEST+0.24% 09-08-24	260 000 000,00	260 000 000,00
SG ISSUER ZCP 06-06-25 EMTN	500 000 000,00	
CREDIT AGRICOLE SA 221223 OISEST 0.34		445 100 413,81
BPCE S.A. 060924 OISEST 0.34	221 000 000,00	221 053 403,18



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	674 564,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,002
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	5 724 608,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,014
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	194 470,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	773 268,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	2 949,36
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,002
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 946,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,003
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	5,42
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,013
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	207 510,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	801 462,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,013

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 1 999 582 314,00**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 1 999 582 314,00
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 687 973 070,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 8 687 973 070,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
UNICREDITO ITALIANO SPA	MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	1 999 582 314,00
. OPCVM	
. Espèces (*)	
<b>Total</b>	<b>1 999 582 314,00</b>
<b>Instrument financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	111 224 962.66
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>111 224 962.66</b>
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				1 999 582 314,00
% de l'Actif Net				3,67%

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND ITALIE				980 865 100,00
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESORO-CCTSA ITALIE				529 628 103,60
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				489 089 110,40

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

UNICREDITO ITALIANO SPA ITALIE				1 999 582 314,00
-----------------------------------	--	--	--	------------------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

<b>Type</b>				
- Actions				
- Obligations				1 832 030 314,00
- OPC				
- TCN				
- Cash				
<b>Rating</b>				
<b>Monnaie de la garantie</b>				
Euro				1 999 582 314,00

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an				1 622 400 500,00	
Ouvertes				377 181 814,00	

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				1 999 582 314,00	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				1 999 582 314,00	
Cash					

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

<b>Revenus</b>				
- OPC			111 211 962,66	
- Gestionnaire				
- Tiers				
<b>Coûts</b>				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2024.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 15,9%.



## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

**Exclusions sectorielles :**

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>	<b>2 105 762 866,95</b>	<b>2 654 688 697,41</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>42 286 183 306,14</b>	<b>38 444 510 820,61</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 684 901 928,88</b>	<b>3 376 037 592,98</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 684 901 928,88	3 376 037 592,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>32 441 758 854,95</b>	<b>29 470 594 704,81</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	32 441 758 854,95	29 470 594 704,81
Titres de créances négociables	29 325 239 876,34	25 796 292 048,26
Autres titres de créances	3 116 518 978,61	3 674 302 656,55
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 150 101 985,48</b>	<b>3 425 030 899,38</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 150 101 985,48	3 425 030 899,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>2 001 866 430,05</b>	<b>2 162 933 167,61</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	2 001 866 430,05	2 162 933 167,61
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>7 554 106,78</b>	<b>9 914 455,83</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	7 554 106,78	9 914 455,83
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 219 981,20</b>	<b>12 226 234,22</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	13 219 981,20	12 226 234,22
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>10 141 673 889,39</b>	<b>8 496 331 915,32</b>
Liquidités	10 141 673 889,39	8 496 331 915,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>54 546 840 043,68</b>	<b>49 607 757 667,56</b>

## Bilan Passif au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	52 472 735 136,96	48 524 932 595,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	366,78	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	39 610 471,28	-33 921 771,56
Résultat de l'exercice (a,b)	2 009 021 877,63	1 085 652 311,50
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>54 521 367 852,65</b>	<b>49 576 663 135,66</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 639 739,13</b>	<b>813 988,84</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 639 739,13	813 988,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	3 639 739,13	813 988,84
<b>DETTES</b>	<b>21 832 451,90</b>	<b>30 280 543,06</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	21 832 451,90	30 280 543,06
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>54 546 840 043,68</b>	<b>49 607 757 667,56</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Hors-Bilan au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/2.306		113 028 603,00
OISEST/0.0/FIX/2.32		146 157 677,00
OISEST/0.0/FIX/2.22		74 113 904,00
OISEST/0.0/FIX/2.258		73 626 312,00
OISEST/0.0/FIX/2.21		110 727 056,00
OISEST/0.0/FIX/2.081		84 993 354,00
OISEST/0.0/FIX/2.119		146 352 330,00
OISEST/0.0/FIX/2.373		146 060 820,00
OISEST/0.0/FIX/2.407		292 085 141,00
OISEST/0.0/FIX/2.501		97 237 272,00
OISEST/0.0/FIX/2.486		145 870 251,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		35 269 389,00
OISEST/0.0/FIX/2.595		194 153 551,00
OISEST/0.0/FIX/2.574		145 755 597,00
OISEST/0.0/FIX/2.59		54 446 078,00
OISEST/0.0/FIX/3.079		143 123 157,00
OISEST/0.0/FIX/3.073		241 742 090,00
OISEST/0.0/FIX/3.0		67 743 064,00
OISEST/0.0/FIX/3.004		77 416 857,00
OISEST/0.0/FIX/2.999		107 397 904,00
OISEST/0.0/FIX/3.08		142 163 059,00
OISEST/0.0/FIX/3.134		141 407 656,00
OISEST/0.0/FIX/3.325		390 897 394,00
OISEST/0.0/FIX/3.367		103 072 206,00
OISEST/0.0/FIX/3.367		113 870 246,00
OISEST/0.0/FIX/3.412		29 436 551,00
OISEST/0.0/FIX/3.42		240 488 961,00
OISEST/0.0/FIX/3.214		196 557 862,00
OISEST/0.0/FIX/3.224		211 262 761,00
OISEST/0.0/FIX/3.325		145 550 226,00
OISEST/0.0/FIX/3.291		98 271 566,00
OISEST/0.0/FIX/3.244		98 575 582,00
OISEST/0.0/FIX/3.383		64 802 583,00
OISEST/0.0/FIX/3.38		51 071 875,00
OISEST/0.0/FIX/3.383		64 802 583,00
OISEST/0.0/FIX/3.375		102 146 300,00
OISEST/0.0/FIX/3.476		171 190 581,00



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Hors-Bilan au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OISEST/0.0/FIX/3.464		78 501 333,00
OISEST/0.0/FIX/3.508		161 783 079,00
OISEST/0.0/FIX/3.48		84 423 807,00
OISEST/0.0/FIX/3.526		168 665 301,00
OISEST/0.0/FIX/3.519		108 327 720,00
OISEST/0.0/FIX/3.426		43 593 922,00
OISEST/0.0/FIX/3.442		25 757 110,00
OISEST/0.0/FIX/3.437		85 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.606		92 246 245,00
OISEST/0.0/FIX/3.65		207 396 548,00
OISEST/0.0/FIX/3.471		101 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.474		105 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.483		45 574 887,00
OISEST/0.0/FIX/3.487		79 231 433,00
OISEST/0.0/FIX/3.755		192 020 277,00
OISEST/0.0/FIX/3.519		176 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.733		205 109 950,00
OISEST/0.0/FIX/3.607		128 732 768,00
OISEST/0.0/FIX/3.554		31 796 897,00
OISEST/0.0/FIX/3.554		71 540 530,00
OISEST/0.0/FIX/3.554		23 350 034,00
OISEST/0.0/FIX/3.85		175 032 717,00
OISEST/0.0/FIX/3.624		130 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.629		61 406 810,00
OISEST/0.0/FIX/3.629		86 176 345,00
OISEST/0.0/FIX/3.629		41 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.637		10 896 411,00
OISEST/0.0/FIX/3.565		249 414 967,00
OISEST/0.0/FIX/3.797		110 667 136,00
OISEST/0.0/FIX/3.654		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.653		127 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.681		124 010 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.603		51 664 567,00
OISEST/0.0/FIX/3.675		98 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.806		96 988 506,00
OISEST/0.0/FIX/3.853		157 315 364,00
OISEST/0.0/FIX/3.651		80 470 504,00
OISEST/0.0/FIX/3.695		79 273 982,00
OISEST/0.0/FIX/3.717		49 494 060,00
OISEST/0.0/FIX/3.62		179 294 079,00
OISEST/0.0/FIX/3.718		14 851 975,00
OISEST/0.0/FIX/3.83		73 425 659,00

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Hors-Bilan au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OISEST/0.0/FIX/3.807		74 964 706,00
OISEST/0.0/FIX/3.706		126 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.682		35 266 097,00
OISEST/0.0/FIX/3.783		127 371 182,00
OISEST/0.0/FIX/3.652		252 156 117,00
OISEST/0.0/FIX/3.725		98 994 382,00
OISEST/0.0/FIX/3.812		311 276 140,00
OISEST/0.0/FIX/3.726		196 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.725		49 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.79		195 958 294,00
OISEST/0.0/FIX/3.724		110 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.738		245 571 299,00
OISEST/0.0/FIX/3.727		50 660 448,00
OISEST/0.0/FIX/3.666		15 940 643,00
OISEST/0.0/FIX/3.687		17 931 144,00
OISEST/0.0/FIX/3.774		215 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.69		34 862 052,00
OISEST/0.0/FIX/3.82		29 493 594,00
OISEST/0.0/FIX/3.694		11 952 581,00
OISEST/0.0/FIX/3.669		14 955 101,00
OISEST/0.0/FIX/3.743		185 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.749		105 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.692		93 712 381,00
OISEST/0.0/FIX/3.773		98 993 312,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	93 166 011,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	111 296 130,00	
OISEST/0.0/FIX/3.91	191 834 050,00	
OISEST/0.0/FIX/3.896	118 948 647,00	
OISEST/0.0/FIX/3.83	191 852 657,00	
OISEST/0.0/FIX/3.826	153 482 125,00	
OISEST/0.0/FIX/3.824	150 750 552,00	
OISEST/0.0/FIX/3.821	115 173 034,00	
OISEST/0.0/FIX/3.849	52 774 836,00	
OISEST/0.0/FIX/3.880	43 179 412,00	
OISEST/0.0/FIX/3.889	48 042 918,00	
OISEST/0.0/FIX/3.851	105 534 315,00	
OISEST/0.0/FIX/3.823	115 178 622,00	
OISEST/0.0/FIX/3.825	48 000 409,00	
OISEST/0.0/FIX/3.827	48 000 409,00	
OISEST/0.0/FIX/3.751	78 027 174,00	
OISEST/0.0/FIX/3.696	57 662 059,00	
OISEST/0.0/FIX/3.791	140 184 860,00	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Hors-Bilan au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OISEST/0.0/FIX/3.718	47 082 218,00	
OISEST/0.0/FIX/3.724	33 629 665,00	
OISEST/0.0/FIX/3.695	117 743 867,00	
OISEST/0.0/FIX/3.654	70 677 229,00	
OISEST/0.0/FIX/3.238	130 334 880,00	
OISEST/0.0/FIX/3.351	215 430 143,00	
OISEST/0.0/FIX/3.329	144 717 645,00	
OISEST/0.0/FIX/3.535	167 018 938,00	
OISEST/0.0/FIX/3.356	163 706 713,00	
OISEST/0.0/FIX/3.248	48 260 400,00	
OISEST/0.0/FIX/3.287	100 360 084,00	
OISEST/0.0/FIX/3.285	37 635 766,00	
OISEST/0.0/FIX/3.343	39 660 307,00	
OISEST/0.0/FIX/3.359	141 740 331,00	
OISEST/0.0/FIX/3.36	96 431 395,00	
OISEST/0.0/FIX/3.467	143 763 334,00	
OISEST/0.0/FIX/3.399	136 607 775,00	
OISEST/0.0/FIX/3.246	95 574 247,00	
OISEST/0.0/FIX/3.542	89 432 473,00	
OISEST/0.0/FIX/3.541	101 976 867,00	
OISEST/0.0/FIX/3.483	100 704 717,00	
OISEST/0.0/FIX/3.362	154 317 165,00	
OISEST/0.0/FIX/3.56	102 936 662,00	
OISEST/0.0/FIX/3.474	173 154 435,00	
OISEST/0.0/FIX/3.411	147 510 033,00	
OISEST/0.0/FIX/3.480	174 648 401,00	
OISEST/0.0/FIX/3.765	151 934 592,00	
OISEST/0.0/FIX/3.763	110 673 576,00	
OISEST/0.0/FIX/3.73	44 601 818,00	
OISEST/0.0/FIX/3.731	65 677 403,00	
OISEST/0.0/FIX/3.395	66 505 240,00	
OISEST/0.0/FIX/3.399	301 360 132,00	
OISEST/0.0/FIX/3.778	189 761 094,00	
OISEST/0.0/FIX/3.732	83 292 830,00	
OISEST/0.0/FIX/3.691	98 087 818,00	
OISEST/0.0/FIX/3.429	105 981 533,00	
OISEST/0.0/FIX/3.667	32 334 449,00	
OISEST/0.0/FIX/3.681	32 361 930,00	
OISEST/0.0/FIX/3.58	106 794 561,00	
OISEST/0.0/FIX/3.423	206 994 488,00	
OISEST/0.0/FIX/3.513	97 151 045,00	
OISEST/0.0/FIX/3.410	96 295 254,00	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Hors-Bilan au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OISEST/0.0/FIX/3.614	162 812 848,00	
OISEST/0.0/FIX/3.621	34 330 419,00	
OISEST/0.0/FIX/3.699	70 066 365,00	
OISEST/0.0/FIX/3.479	142 454 560,00	
OISEST/0.0/FIX/3.554	109 154 848,00	
OISEST/0.0/FIX/3.665	138 637 730,00	
OISEST/0.0/FIX/3.551	10 296 031,00	
OISEST/0.0/FIX/3.629	17 828 234,00	
OISEST/0.0/FIX/3.417	147 899 706,00	
OISEST/0.0/FIX/3.326	165 819 963,00	
OISEST/0.0/FIX/3.278	166 559 742,00	
OISEST/0.0/FIX/3.599	79 232 457,00	
OISEST/0.0/FIX/3.23	94 161 998,00	
OISEST/0.0/FIX/3.224	144 897 864,00	
OISEST/0.0/FIX/3.648	56 121 878,00	
OISEST/0.0/FIX/3.648	56 121 878,00	
OISEST/0.0/FIX/3.236	135 188 491,00	
OISEST/0.0/FIX/3.616	19 869 605,00	
OISEST/0.0/FIX/3.072	77 371 434,00	
OISEST/0.0/FIX/3.071	11 125 407,00	
OISEST/0.0/FIX/3.119	33 938 863,00	
OISEST/0.0/FIX/3.102	80 958 661,00	
OISEST/0.0/FIX/3.057	54 147 023,00	
OISEST/0.0/FIX/3.551	25 336 830,00	
OISEST/0.0/FIX/2.884	25 688 562,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	507 346 719,13	286 918 016,55
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	153 906 862,32	89 787 167,19
Produits sur titres de créances	1 359 734 521,72	732 349 653,10
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	111 224 209,44	52 009 238,38
Produits sur instruments financiers à terme	23 850 380,51	30 982 505,26
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 156 062 693,12</b>	<b>1 192 046 580,48</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	527,69	84 363,52
Charges sur instruments financiers à terme	695 806,53	3 379 817,47
Charges sur dettes financières	423 868,49	-218 385,97
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 120 202,71</b>	<b>3 245 795,02</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 154 942 490,41</b>	<b>1 188 800 785,46</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	51 344 095,38	40 772 037,38
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 103 598 395,03</b>	<b>1 148 028 748,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-94 576 517,40	-62 376 436,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 009 021 877,63</b>	<b>1 085 652 311,50</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## **Titres de créances négociables :**

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013518610 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.  
FR0013297561 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0013221199 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0013095312 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0011799915 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0011630557 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0010251660 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.  
FR0014004TR0 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC .  
FR0014005XM0 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.  
FR0014005U84 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (l'€STR capitalisé).

Ainsi, à compter du 1er juillet 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 30% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

Cet écart est positif.

La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 10% pour la part E-C ;
- 10% pour la part I2-C ;
- 10% pour la part IC-C ;
- Néant pour la part M-C ;
- 10% pour la part P-C ;
- 10% pour la part R-C ;
- 10% pour la part S-C ;
- 10% pour la part Z-C.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

**La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.**

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Évolution de l'actif net au 30/08/2024 en EUR

	30/08/2024	31/08/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>49 576 663 135,66</b>	<b>39 240 072 756,16</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	334 128 771 161,20	256 971 110 137,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-331 435 682 575,74	-247 863 171 381,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 843 628,97	35 571 555,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 194 336,00	-55 818 827,60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	61 573,99	30 747,02
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-146 071,14	-289 058,48
Frais de transactions	-9 824 204,68	-9 541 044,36
Différences de change	-41,03	-186,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	125 079 602,87	122 721 191,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	169 911 088,23	44 831 485,36
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-44 831 485,36	77 889 705,66
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-15 266 517,62	-12 051 500,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 027 529,71	8 238 987,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 238 987,91	-20 290 488,43
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-535 898,86	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 103 598 395,03	1 148 028 748,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>54 521 367 852,65</b>	<b>49 576 663 135,66</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 180 354 428,88	7,66
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	504 547 500,00	0,93
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>4 684 901 928,88</b>	<b>8,59</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	3 116 518 978,61	5,71
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	2 271 054 908,19	4,17
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	24 134 161 743,42	44,26
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 920 023 224,73	5,36
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>32 441 758 854,95</b>	<b>59,50</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	8 687 973 070,00	15,93
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>8 687 973 070,00</b>	<b>15,93</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	2 105 762 866,95	3,86						
Obligations et valeurs assimilées	504 547 500,00	0,93	196 272 330,63	0,36	3 984 082 098,25	7,31		
Titres de créances	9 087 080 737,04	16,67	23 212 638 967,21	42,58	142 039 150,70	0,26		
Opérations temporaires sur titres			2 001 866 430,05	3,67				
Comptes financiers							10 141 673 889,39	18,60
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	8 687 973 070,00	15,93						
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	2 105 762 866,95	3,86								
Obligations et valeurs assimilées	794 130 637,96	1,46	2 034 108 098,34	3,73	1 856 663 192,58	3,41				
Titres de créances	11 018 479 674,62	20,21	20 848 003 150,07	38,24	575 276 030,26	1,06				
Opérations temporaires sur titres	2 001 866 430,05	3,67								
Comptes financiers	10 141 673 889,39	18,60								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	4 206 433 227,00	7,72	4 481 539 843,00	8,22						
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	2 192,75							
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/08/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Collatéraux	13 219 981,20
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>13 219 981,20</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	3 754 379,10
	Frais de gestion variable	8 380 786,76
	Collatéraux	5 660 244,70
	Autres dettes	4 037 041,34
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 832 451,90</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-8 612 470,70</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 510,790	556 498,27
Parts rachetées durant l'exercice	-10 701,263	-1 092 886,16
Solde net des souscriptions/rachats	-5 190,473	-536 387,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	241 045,908	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 223,235	24 999 392,26
Parts rachetées durant l'exercice	-596,582	-12 173 598,02
Solde net des souscriptions/rachats	626,653	12 825 794,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	995,216	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	27 167 137,094	278 944 751 714,33
Parts rachetées durant l'exercice	-26 775 278,682	-275 060 744 341,65
Solde net des souscriptions/rachats	391 858,412	3 884 007 372,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 886 272,959	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	116 657,873	28 036 624 906,88
Parts rachetées durant l'exercice	-122 928,893	-29 565 558 546,82
Solde net des souscriptions/rachats	-6 271,020	-1 528 933 639,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 296,562	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	699,179	142 675 366,38
Parts rachetées durant l'exercice	-854,314	-173 758 916,84
Solde net des souscriptions/rachats	-155,135	-31 083 550,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	273,019	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	25 790,239	260 879 093,23
Parts rachetées durant l'exercice	-15 959,925	-161 304 425,89
Solde net des souscriptions/rachats	9 830,314	99 574 667,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 060,870	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	96 795,237	112 006 136,45
Parts rachetées durant l'exercice	-45 678,415	-48 548 024,06
Solde net des souscriptions/rachats	51 116,822	63 458 112,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 451,606	



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 628,586	130 062 132,10
Parts rachetées durant l'exercice	-8 184,662	-83 565 248,54
Solde net des souscriptions/rachats	4 443,924	46 496 883,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 199,294	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41,020	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	25 447,057	26 476 215 921,30
Parts rachetées durant l'exercice	-25 299,694	-26 328 936 587,76
Solde net des souscriptions/rachats	147,363	147 279 333,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 079,335	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D</b>	
Commissions de garantie	0,28
Frais de gestion fixes	33 883,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b>	
Commissions de garantie	-0,41
Frais de gestion fixes	38 924,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b>	
Commissions de garantie	-173,56
Frais de gestion fixes	29 054 556,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	674 564,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	5 724 608,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b>	
Commissions de garantie	108,32
Frais de gestion fixes	8 207 518,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	194 470,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	773 268,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C</b>	
Commissions de garantie	2,82
Frais de gestion fixes	76 190,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b>	
Commissions de garantie	-0,21
Frais de gestion fixes	872 120,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Pars AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C</b>	
Commissions de garantie	-3,32
Frais de gestion fixes	63 024,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b>	
Commissions de garantie	0,87
Frais de gestion fixes	117 260,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	2 949,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 946,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	5,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>	
Commissions de garantie	65,21
Frais de gestion fixes	4 499 787,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	207 510,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	801 462,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/08/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/08/2024
Titres pris en pension livrée	1 999 582 314,00
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/08/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/08/2024
Actions			
Obligations			214 463 267,96
	XS2575952341	BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	128 421 334,83
	FR001400GDG7	CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	86 041 933,13
TCN			4 067 237 447,77
	ITCN10553912	BANCO NTANDER ZCP 10-10-24	358 544 045,59
	ITCN11150745	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 201124	164 674 670,23
	ITCN11072838	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 220425 FIX 3.75	107 687 123,92
	ITCN11004947	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260924 FIX 3.94	45 379 882,63
	ITCN11025805	BANC SANT ALL SPAI ZCP 03-04-25	67 649 998,30
	ITCN11338691	CA CONSUMER FINANCE 291024 OISEST 0.13	143 504 898,24
	ITCN10869635	CRCAM ALPES PROVENCE 060225 OISEST 0.32	10 245 626,43
	ITCN10541257	CRCAM AQUITAINE 081024 OISEST 0.31	51 930 241,46
	ITCN10594724	CRCAM AQUITAINE 251024 OISEST 0.33	20 736 700,94
	ITCN11299045	CRCAM NORMANDIE SEINE 110725 OISEST 0.29	20 115 426,57
	ITCN10909828	CRCAM NORMANDIE SEINE 200125 OISEST 0.3	61 347 169,05
	ITCN11040289	CREDIT AGRICOLE CIB 100425 OISEST 0.3	218 595 359,36
	ITCN10797367	CREDIT AGRICOLE SA 100125 OISEST 0.32	184 978 948,50
	ITCN10558132	CREDIT AGRICOLE SA 111024 OISEST 0.3	243 938 500,48
	ITCN10967066	CREDIT AGRICOLE SA 130325 OISEST 0.3	305 506 614,60
	ITCN10470693	CREDIT AGRICOLE SA 130924 OISEST 0.31	347 800 697,23
	ITCN11388301	CREDIT AGRICOLE SA 140525 OISEST 0.22	122 203 708,25
	ITCN11052453	CREDIT AGRICOLE SA 170225 OISEST 0.26	243 794 452,80
	ITCN11064112	CREDIT AGRICOLE SA 170425 OISEST 0.29	200 594 392,42
	ITCN11323105	CREDIT AGRICOLE SA 220725 OISEST 0.3	298 370 404,20
	ITCN10677321	CREDIT AGRICOLE SA 221124 OISEST 0.32	344 140 021,24
	ITCN10677320	CREDIT AGRICOLE SA 231024 OISEST 0.3	114 680 562,12
	ITCN10840405	CREDIT AGRICOLE SA 240125 OISEST 0.31	199 023 391,22
	ITCN11336442	CREDIT AGRICOLE SA 250725 OISEST 0.3	191 794 611,99
OPC			2 195 969 585,25
	FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	697 937 997,71
	FR0007493549	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - I C	58 312 987,10
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	98 940,84
	FR0013067790	BFT AUREUS ISR I2 C	1 378 535 521,66
	FR0010413583	CPR CASH I SI	58 594 513,15
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	2 489 624,79
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>6 477 670 300,98</b>



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	366,78	
Résultat	2 009 021 877,63	1 085 652 311,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>2 009 022 244,41</b>	<b>1 085 652 311,50</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	913 563,99	536 795,31
Report à nouveau de l'exercice	1 111,44	374,36
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>914 675,43</b>	<b>537 169,67</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	241 045,908	246 236,381
Distribution unitaire	3,79	2,18
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	717 073,50	147 369,81
<b>Total</b>	<b>717 073,50</b>	<b>147 369,81</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 500 067 934,46	771 407 051,05
<b>Total</b>	<b>1 500 067 934,46</b>	<b>771 407 051,05</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	245 087 808,63	171 180 623,66
<b>Total</b>	<b>245 087 808,63</b>	<b>171 180 623,66</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 070 897,40	1 834 474,11
<b>Total</b>	<b>2 070 897,40</b>	<b>1 834 474,11</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 518 037,08	5 692 221,46
<b>Total</b>	<b>14 518 037,08</b>	<b>5 692 221,46</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 892 803,14	297 499,83
<b>Total</b>	<b>2 892 803,14</b>	<b>297 499,83</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 600 977,89	1 653 785,86
<b>Total</b>	<b>4 600 977,89</b>	<b>1 653 785,86</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 585,70	867,04
<b>Total</b>	<b>1 585,70</b>	<b>867,04</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	238 150 451,18	132 901 249,01
<b>Total</b>	<b>238 150 451,18</b>	<b>132 901 249,01</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39 610 471,28	-33 921 771,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>39 610 471,28</b>	<b>-33 921 771,56</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 177,52	
Capitalisation		-17 176,12
<b>Total</b>	<b>18 177,52</b>	<b>-17 176,12</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	15 029,07	-5 051,84
<b>Total</b>	<b>15 029,07</b>	<b>-5 051,84</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	29 531 981,46	-24 019 149,73
<b>Total</b>	<b>29 531 981,46</b>	<b>-24 019 149,73</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 865 938,61	-5 415 522,54
<b>Total</b>	<b>4 865 938,61</b>	<b>-5 415 522,54</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	41 313,47	-58 654,54
<b>Total</b>	<b>41 313,47</b>	<b>-58 654,54</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	299 495,95	-205 435,64
<b>Total</b>	<b>299 495,95</b>	<b>-205 435,64</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	57 540,87	-9 416,49
<b>Total</b>	<b>57 540,87</b>	<b>-9 416,49</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	92 427,55	-53 208,61
<b>Total</b>	<b>92 427,55</b>	<b>-53 208,61</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	31,76	-23,52
<b>Total</b>	<b>31,76</b>	<b>-23,52</b>

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 688 535,02	-4 138 132,53
<b>Total</b>	<b>4 688 535,02</b>	<b>-4 138 132,53</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>50 384 757 934,63</b>	<b>40 283 290 928,57</b>	<b>39 240 072 756,16</b>	<b>49 576 663 135,66</b>	<b>54 521 367 852,65</b>
<b>Part AMUNDI CASH CORPORATE DP en EUR</b>					
Actif net	85 924 205,37				
Nombre de titres	430,784				
Valeur liquidative unitaire	199 460,0666				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-306,47				
Capitalisation unitaire sur résultat	-552,15				
<b>Part AMUNDI CASH CORPORATE ID en EUR</b>					
Actif net	15 043 055,80				
Nombre de titres	68,000				
Valeur liquidative unitaire	221 221,4088				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-339,90				
Capitalisation unitaire sur résultat	-612,44				

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D en EUR</b>					
Actif net		28 002 829,44	27 618 475,47	25 086 118,97	25 011 573,92
Nombre de titres		281 198,966	277 449,785	246 236,381	241 045,908
Valeur liquidative unitaire		99,5836	99,5440	101,8781	103,7626
+/- values nettes unitaire non distribuées					0,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,18	-0,04	-0,06	
Distribution unitaire sur résultat				2,18	3,79
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,22	-0,02		
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C en EUR</b>					
Actif net	19 434 016,95	2 180 408,87	2 218 381,85	7 363 892,58	20 655 407,58
Nombre de titres	986,324	111,471	113,471	368,563	995,216
Valeur liquidative unitaire	19 703,4817	19 560,3239	19 550,2097	19 980,0104	20 754,6980
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-30,29	-60,85	-9,40	-13,70	15,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-77,46	-81,38	-6,33	399,84	720,52
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C en EUR</b>					
Actif net	38 087 253 342,27	28 288 213 648,19	29 101 920 238,17	35 107 424 586,11	40 650 349 214,69
Nombre de titres	3 859 144,859	2 882 531,684	2 966 278,415	3 494 414,547	3 886 272,959
Valeur liquidative unitaire	9 869,3505	9 813,6696	9 810,9200	10 046,7257	10 459,9830
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,16	-30,50	-4,71	-6,87	7,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-25,48	-24,71	-0,85	220,75	385,99



# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
<b>Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C en EUR</b>					
Actif net	11 692 522 344,98	8 583 690 516,31	6 351 162 167,39	7 912 076 394,79	6 696 506 465,42
Nombre de titres	50 462,175	37 266,923	27 583,389	33 567,582	27 296,562
Valeur liquidative unitaire	231 708,6480	230 330,0038	230 253,1486	235 705,8782	245 324,1717
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-356,02	-716,09	-110,71	-161,33	178,26
Capitalisation unitaire sur résultat	-645,85	-651,70	-32,40	5 099,58	8 978,70
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C en EUR</b>					
Actif net	253 060 610,62	90 122 101,25	95 947 068,14	85 671 693,72	56 848 998,59
Nombre de titres	1 285,338	460,773	490,750	428,154	273,019
Valeur liquidative unitaire	196 882,5403	195 588,9369	195 511,0914	200 095,5117	208 223,5983
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-302,59	-608,26	-94,01	-136,99	151,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-633,91	-676,12	-40,09	4 284,61	7 585,17
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C en EUR</b>					
Actif net	229 173 807,62	224 464 105,24	222 236 484,00	299 069 875,89	411 913 373,70
Nombre de titres	23 439,528	23 148,988	22 935,001	30 230,556	40 060,870
Valeur liquidative unitaire	9 777,2364	9 696,4975	9 689,8397	9 892,9664	10 282,1874
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-15,04	-30,18	-4,66	-6,79	7,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-48,17	-50,10	-4,78	188,29	362,39

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C en EUR</b>					
Actif net		3 195 393,85	3 493 927,03	13 757 653,30	79 180 884,46
Nombre de titres		32,000	35,000	134,629	74 451,606
Valeur liquidative unitaire		99 856,0578	99 826,4865	102 189,3745	1 063,5215
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-65,07	-47,99	-69,94	0,77
Capitalisation unitaire sur résultat		-77,78	-10,30	2 209,77	38,85
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C en EUR</b>					
Actif net	2 345 555,27	21 064 982,14	22 915 237,64	77 702 457,81	127 159 515,74
Nombre de titres	237,920	2 150,631	2 340,457	7 755,370	12 199,294
Valeur liquidative unitaire	9 858,5880	9 794,7914	9 790,9244	10 019,1812	10 423,5143
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,15	-30,45	-4,70	-6,86	7,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-31,27	-32,86	-1,97	213,24	377,15
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C en EUR</b>					
Actif net	995,75	990,18	989,89	41 574,51	43 273,01
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	41,020	41,020
Valeur liquidative unitaire	995,7500	990,1800	989,8900	1 013,5180	1 054,9246
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,24	-2,87	-0,42	-0,57	0,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,95	-1,73	-0,17	21,13	38,65

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
<b>Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C en EUR</b>					
Actif net		3 042 355 953,10	3 412 559 786,58	6 048 468 887,98	6 453 699 145,54
Nombre de titres		3 054,617	3 427,273	5 931,972	6 079,335
Valeur liquidative unitaire		995 986,0608	995 707,0202	1 019 638,8128	1 061 579,7855
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-2 175,22	-478,77	-697,59	771,22
Capitalisation unitaire sur résultat		-1 778,95	-86,81	22 404,22	39 173,76

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
DAT BRED 041024 ESTR	EUR	198 500 000	202 513 957,83	0,37
DAT BRED 10.2.25 EST	EUR	400 000 000	402 286 531,89	0,73
DAT BRED 10.3.25 EST	EUR	400 000 000	402 292 420,78	0,74
DAT BRED 4.11.24 OIS	EUR	295 000 000	299 936 788,12	0,55
DAT BRED 7/10/24 EST	EUR	218 500 000	222 892 971,09	0,41
DAT CM/ARKEA18.10.24	EUR	43 000 000	44 596 057,80	0,09
DAT CMARKEA 01/8/25	EUR	60 000 000	60 198 455,00	0,11
DAT CMARKEA 1/8/25ES	EUR	80 000 000	80 255 773,56	0,15
DAT CMARKEA 2/12/24	EUR	108 000 000	111 422 047,08	0,21
DAT CM ARKEA 9/10/24	EUR	56 000 000	58 146 383,28	0,10
DAT CM ARKEA 9/5/25	EUR	34 000 000	34 432 841,85	0,06
DAT CMARKEA ESTR 0.3	EUR	50 000 000	52 001 136,11	0,10
DAT CMARK ESTR131224	EUR	50 000 000	51 530 087,28	0,09
DAT SAB FIXE 18.9.24	EUR	83 000 000	83 257 415,28	0,15
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>2 105 762 866,95</b>	<b>3,86</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BERTELSMANN E3R+0.53% 17-07-26	EUR	114 000 000	114 652 773,91	0,21
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>114 652 773,91</b>	<b>0,21</b>
<b>CANADA</b>				
BANK OF MONTREAL E3R+0.45% 06-06-25	EUR	168 500 000	170 524 778,38	0,31
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 05-09-25	EUR	61 000 000	61 767 780,57	0,11
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	122 000 000	123 151 295,70	0,23
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 26-03-26	EUR	116 000 000	117 032 976,13	0,21
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.43% 02-05-25	EUR	126 000 000	126 681 023,70	0,23
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	110 000 000	111 248 360,67	0,21
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.52% 12-12-25	EUR	95 500 000	96 740 347,63	0,18
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	116 000 000	116 858 535,33	0,22
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	57 300 000	57 959 184,29	0,10
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	118 000 000	119 403 984,32	0,22
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	98 600 000	99 336 786,31	0,18
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	124 010 000	124 767 760,35	0,23
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 325 472 813,38</b>	<b>2,43</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	127 500 000	128 421 334,83	0,24
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>128 421 334,83</b>	<b>0,24</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	EUR	111 000 000	111 456 018,83	0,21
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	125 000 000	126 448 118,06	0,23
GEN MILLS E3R+0.3% 08-11-24	EUR	95 000 000	95 271 678,36	0,18
GEN MILLS E3R+0.4% 08-11-24	EUR	196 000 000	196 610 983,18	0,36
STRYKER E3R+0.3% 16-11-24	EUR	200 000 000	200 422 166,67	0,36
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>730 208 965,10</b>	<b>1,34</b>

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
AYVENS E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	141 800 000	142 257 683,13	0,26
AYVENS E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	96 600 000	97 660 281,60	0,18
BNP PAR E3R+0.3% 24-02-25 EMTN	EUR	185 500 000	185 785 850,35	0,34
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	85 100 000	86 041 933,13	0,16
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	73 800 000	74 390 982,20	0,14
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>586 136 730,41</b>	<b>1,08</b>
<b>ITALIE</b>				
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.4% 08-03-26	EUR	112 000 000	113 087 986,67	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>113 087 986,67</b>	<b>0,20</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SG ISSUER ZCP 06-06-25 EMTN	EUR	500 000 000	504 547 500,00	0,92
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>504 547 500,00</b>	<b>0,92</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK E3R+0.38% 22-09-25	EUR	116 000 000	117 131 924,13	0,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA OISEST+0.29% 04-11-24	EUR	189 500 000	196 272 330,63	0,36
KBC IFIMA E3R+0.35% 04-03-26	EUR	106 700 000	107 880 494,42	0,19
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.28% 23-12-24	EUR	116 500 000	117 407 986,76	0,22
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29-11-24	EUR	105 500 000	105 553 479,12	0,20
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 13-03-26	EUR	76 500 000	77 335 908,28	0,14
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	118 000 000	118 386 207,44	0,22
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>839 968 330,78</b>	<b>1,54</b>
<b>SUEDE</b>				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.45% 13-06-25	EUR	101 300 000	102 483 359,02	0,19
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	42 049 000	42 149 177,54	0,08
VOLVO TREASURY AB E3R+0.5% 09-01-26	EUR	79 200 000	79 961 492,16	0,15
VOLVO TREASURY AB E3R+0.55% 21-11-25	EUR	117 500 000	117 811 465,08	0,21
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>342 405 493,80</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 684 901 928,88</b>	<b>8,59</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>4 684 901 928,88</b>	<b>8,59</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
UNIPER SE 040924 FIX 4.17	EUR	45 500 000	45 478 848,46	0,08
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>45 478 848,46</b>	<b>0,08</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BNP PARIBAS FORTIS SA. 090924 FIX 4.041	EUR	145 000 000	144 865 845,95	0,27
BNP PARIBAS FORTIS SA. 100225 FIX 3.6421	EUR	160 000 000	157 548 362,21	0,28
BNP PARIBAS FORTIS SA. 121124 FIX 3.772	EUR	92 000 000	91 342 108,77	0,17
BNP PARIBAS FORTIS SA. 231224 FIX 3.635	EUR	223 000 000	220 545 949,93	0,41
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>614 302 266,86</b>	<b>1,13</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER ZCP 10-10-24	EUR	360 000 000	358 544 045,59	0,65
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 201124	EUR	166 000 000	164 674 670,23	0,30
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 220425 FIX 3.75	EUR	110 000 000	107 687 123,92	0,20
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260924 FIX 3.94	EUR	45 500 000	45 379 882,63	0,09
BANC SANT ALL SPAI ZCP 03-04-25	EUR	69 000 000	67 649 998,30	0,12
NT CONS FIN ZCP 26-09-24	EUR	67 000 000	66 826 888,14	0,12
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>810 762 608,81</b>	<b>1,48</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
FISERV INC 031024 FIX 3.75	EUR	20 000 000	19 932 468,61	0,03
FISERV INC 171024 FIX 3.68	EUR	25 500 000	25 378 589,39	0,05
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>45 311 058,00</b>	<b>0,08</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORD B OISEST+0.23% 13-09-24	EUR	112 000 000	116 169 885,37	0,21
NORD B OISEST+0.29% 04-10-24	EUR	150 000 000	155 853 500,00	0,29
NORDEA BANK ABP. 010825 FIX 3.33	EUR	11 500 000	11 174 811,28	0,02
NORDEA BANK ABP. 071024 OISEST 0.15	EUR	218 000 000	222 094 117,57	0,40
NORDEA BANK ABP. 180625 FIX 3.51	EUR	172 000 000	167 670 031,02	0,30
NORDEA BANK ABP. 190825 OISEST 0.25	EUR	30 000 000	30 032 425,86	0,06
NORDEA BANK ABP. 200924 OISEST 0.24	EUR	108 000 000	111 945 685,32	0,21
NORDEA BKP ZCP 18-11-24	EUR	122 500 000	121 563 847,23	0,23
NORDEA BKP ZCP 19-11-24	EUR	73 500 000	72 933 891,84	0,14
NORDEA BKP ZCP 24-10-24	EUR	120 000 000	119 369 375,17	0,22
OP CORPORATE BANK PLC 100125 FIX 3.61	EUR	150 000 000	148 132 984,27	0,27
OP CORPORATE BANK PLC 140125 FIX 3.565	EUR	50 000 000	49 360 545,00	0,09
OP CORPORATE BANK PLC 241024 FIX 4.12	EUR	50 000 000	49 731 258,74	0,09
OP CORPORATE BANK PLC 260924 FIX 4.18	EUR	116 000 000	115 690 991,68	0,21
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 491 723 350,35</b>	<b>2,74</b>
<b>FRANCE</b>				
AUXI E3R+0.45% 24-04-26	EUR	16 500 000	16 555 044,55	0,03
BANQUE FEDERATIVE 010425 OISEST 0.31	EUR	182 500 000	185 768 460,63	0,34
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.32	EUR	163 000 000	166 987 010,11	0,30
BANQUE FEDERATIVE 041124 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 675 315,22	0,04
BANQUE FEDERATIVE 070125 OISEST 0.33	EUR	161 000 000	165 540 273,97	0,30
BANQUE FEDERATIVE 070725 OISEST 0.32	EUR	172 500 000	173 274 250,82	0,32
BANQUE FEDERATIVE 080825 OISEST 0.33	EUR	119 000 000	119 312 531,55	0,22
BANQUE FEDERATIVE 090525 OISEST 0.26	EUR	183 000 000	183 464 752,69	0,33
BANQUE FEDERATIVE 110325 OISEST 0.29	EUR	268 000 000	272 476 464,15	0,50
BANQUE FEDERATIVE 110425 OISEST 0.3	EUR	90 000 000	91 492 917,63	0,17
BANQUE FEDERATIVE 110625 OISEST 0.28	EUR	214 000 000	215 925 141,03	0,40
BANQUE FEDERATIVE 111024 OISEST 0.32	EUR	140 500 000	145 893 662,14	0,27
BANQUE FEDERATIVE 111224 OISEST 0.31	EUR	80 000 000	82 203 961,56	0,15
BANQUE FEDERATIVE 120225 OISEST 0.26	EUR	90 000 000	91 469 770,13	0,16

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE 120325 OISEST 0.29	EUR	285 000 000	289 726 068,31	0,54
BANQUE FEDERATIVE 131124 OISEST 0.34	EUR	253 000 000	261 790 892,47	0,48
BANQUE FEDERATIVE 140125 OISEST 0.33	EUR	202 000 000	207 531 172,87	0,38
BANQUE FEDERATIVE 290825 OISEST 0.34	EUR	180 000 000	180 065 996,40	0,33
BNP PA OISEST+0.16% 31-10-24	EUR	96 000 000	96 959 381,33	0,18
BNP PA OISEST+0.2% 19-11-24	EUR	180 500 000	183 857 061,09	0,34
BNP PA OISEST+0.2% 31-01-25	EUR	84 000 000	84 848 800,87	0,15
BNP PA OISEST+0.27% 08-04-25	EUR	320 000 000	325 377 766,66	0,59
BNP PA OISEST+0.28% 19-03-25	EUR	208 500 000	212 516 152,19	0,39
BNP PA OISEST+0.28% 28-02-25	EUR	167 500 000	171 080 958,21	0,31
BNP PARIBAS 090525 OISEST 0.21	EUR	244 000 000	244 572 576,23	0,45
BNP PARIBAS 160525 OISEST 0.21	EUR	40 000 000	40 062 977,00	0,07
BNP PARIBAS 310125 OISEST 0.28	EUR	198 000 000	202 913 100,72	0,37
BNP PARIBAS 310325 OISEST 0.2	EUR	129 000 000	129 429 546,85	0,23
BNP PARIBAS 311024 OISEST 0.12	EUR	51 000 000	51 167 987,69	0,10
BNP PARIBAS 311024 OISEST 0.23	EUR	88 000 000	90 137 415,48	0,17
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 171224 OISEST 0.24	EUR	212 000 000	216 724 200,58	0,39
BPCE (ISSUER) 040425 OISEST 0.33	EUR	167 000 000	169 951 328,65	0,31
BPCE (ISSUER) 050225 OISEST 0.29	EUR	83 000 000	84 438 969,52	0,15
BPCE (ISSUER) 070225 OISEST 0.33	EUR	250 000 000	256 155 775,42	0,47
BPCE (ISSUER) 080125 OISEST 0.34	EUR	55 000 000	56 555 049,28	0,11
BPCE (ISSUER) 081124 OISEST 0.34	EUR	120 000 000	124 181 871,13	0,22
BPCE (ISSUER) 100125 OISEST 0.34	EUR	262 000 000	269 345 917,57	0,49
BPCE (ISSUER) 101224 OISEST 0.33	EUR	140 000 000	143 898 307,08	0,27
BPCE (ISSUER) 111024 OISEST 0.34	EUR	250 000 000	259 678 364,59	0,48
BPCE (ISSUER) 170125 OISEST 0.34	EUR	100 000 000	102 697 036,94	0,19
BPCE (ISSUER) 211024 OISEST 0.28	EUR	80 000 000	82 096 687,33	0,16
BPCE SA 060625 OISEST 0.3	EUR	135 000 000	136 326 286,50	0,25
BPCE SA 070725 OISEST 0.29	EUR	46 000 000	46 125 378,77	0,08
BPCE SA 070825 OISEST 0.3	EUR	134 000 000	134 359 930,77	0,25
BPCE SA 080425 OISEST 0.31	EUR	110 000 000	111 490 152,43	0,21
BPCE SA 080525 OISEST 0.32	EUR	168 500 000	170 784 940,74	0,31
BPCE SA 090625 OISEST 0.27	EUR	105 000 000	105 279 277,60	0,19
BPCE SA 240325 OISEST 0.22	EUR	171 000 000	171 750 243,97	0,31
BPCE SA 310725 OISEST 0.3	EUR	203 000 000	203 037 231,33	0,37
BPI FR E3R+0.25% 04-03-26	EUR	75 000 000	75 818 972,50	0,14
CA CONSUMER FINANCE 291024 OISEST 0.13	EUR	143 000 000	143 504 898,24	0,26
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL 240325	EUR	97 000 000	98 499 788,81	0,18
CAISSE REGIONALE D 140225 OISEST 0.32	EUR	15 000 000	15 352 262,37	0,03
CARREFOUR S A 271224 FIX 3.855	EUR	10 500 000	10 378 941,67	0,02
CRCAM ALPES PROVENCE 060225 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 245 626,43	0,02
CRCAM AQUITAINE 081024 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 930 241,46	0,09
CRCAM AQUITAINE 251024 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 736 700,94	0,04
CRCAM NORMANDIE SEINE 110725 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 115 426,57	0,03

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CRCAM NORMANDIE SEINE 200125 OISEST 0.3	EUR	60 000 000	61 347 169,05	0,12
CREDIT AGRICOLE CIB 100425 OISEST 0.3	EUR	215 000 000	218 595 359,36	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 100125 OISEST 0.32	EUR	180 000 000	184 978 948,50	0,34
CREDIT AGRICOLE SA 111024 OISEST 0.3	EUR	235 000 000	243 938 500,48	0,44
CREDIT AGRICOLE SA 130325 OISEST 0.3	EUR	299 500 000	305 506 614,60	0,56
CREDIT AGRICOLE SA 130924 OISEST 0.31	EUR	334 000 000	347 800 697,23	0,64
CREDIT AGRICOLE SA 140525 OISEST 0.22	EUR	122 000 000	122 203 708,25	0,22
CREDIT AGRICOLE SA 170225 OISEST 0.26	EUR	240 000 000	243 794 452,80	0,45
CREDIT AGRICOLE SA 170425 OISEST 0.29	EUR	197 500 000	200 594 392,42	0,37
CREDIT AGRICOLE SA 220725 OISEST 0.3	EUR	297 000 000	298 370 404,20	0,54
CREDIT AGRICOLE SA 221124 OISEST 0.32	EUR	333 000 000	344 140 021,24	0,64
CREDIT AGRICOLE SA 231024 OISEST 0.3	EUR	111 000 000	114 680 562,12	0,21
CREDIT AGRICOLE SA 240125 OISEST 0.31	EUR	194 000 000	199 023 391,22	0,37
CREDIT AGRICOLE SA 250725 OISEST 0.3	EUR	191 000 000	191 794 611,99	0,35
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 020725 O	EUR	144 500 000	145 296 782,59	0,27
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 041124 O	EUR	200 500 000	204 284 340,48	0,37
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 070225 O	EUR	195 000 000	199 768 015,20	0,37
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090425 O	EUR	330 000 000	335 593 783,80	0,62
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 150825 O	EUR	30 000 000	30 054 117,17	0,05
ENGIE SA 111024 OISEST 0.13	EUR	22 000 000	22 117 745,19	0,04
ENGIE SA 160924 OISEST 0.12	EUR	215 500 000	216 571 075,05	0,40
ENGIE SA 301024 OISEST 0.12	EUR	100 500 000	100 831 967,58	0,19
FINA E3R+0.45% 24-04-26	EUR	16 500 000	16 555 044,55	0,03
LA BANQUE POSTALE 250325 OISEST 0.2	EUR	132 500 000	134 372 025,52	0,25
LA BANQUE POSTALE 270825 OISEST 0.28	EUR	130 000 000	130 020 095,62	0,24
LA BANQUE POSTALE 290425 OISEST 0.23	EUR	110 000 000	110 399 075,57	0,21
LCL CREDIT LYONNAIS 070325 OISEST 0.31	EUR	135 000 000	137 817 447,53	0,26
LCL CREDIT LYONNAIS 120924 OISEST 0.32	EUR	80 000 000	83 340 482,27	0,15
LCL CREDIT LYONNAIS 180825 OISEST 0.28	EUR	157 000 000	157 189 171,56	0,28
LIXX E3R+0.45% 24-04-26	EUR	16 500 000	16 555 044,55	0,03
NATIXIS 060525 OISEST 0.29	EUR	285 000 000	287 807 879,38	0,53
NATIXIS 081124 OISEST 0.34	EUR	354 000 000	366 508 303,46	0,67
NATIXIS 110225 OISEST 0.32	EUR	124 000 000	126 551 747,78	0,23
NATIXIS 110325 OISEST 0.33	EUR	179 000 000	182 702 475,78	0,33
NATIXIS 121224 OISEST 0.33	EUR	315 000 000	323 697 545,15	0,60
NATIXIS 180325 OISEST 0.33	EUR	200 000 000	203 968 486,56	0,38
SG OISEST+0.31% 02-05-25	EUR	137 000 000	138 915 433,95	0,26
SG OISEST+0.415% 31-01-25	EUR	205 000 000	210 323 809,85	0,38
SG OISEST+0.43% 21-11-25	EUR	169 000 000	171 110 595,65	0,31
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	257 500 000	262 126 283,91	0,48
SG OISEST+0.44% 31-01-25	EUR	122 000 000	125 206 943,34	0,22
SG OISEST+0.5% 11-07-25	EUR	215 000 000	216 711 820,68	0,40
SG OISEST+0.53% 17-02-25	EUR	118 000 000	120 969 911,65	0,22
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 211124 FIX 3.8	EUR	35 000 000	34 714 772,86	0,06



## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE GENERALE 020425 OISEST 0.25	EUR	100 000 000	101 381 728,34	0,19
SOCIETE GENERALE 020525 OISEST 0.27	EUR	93 000 000	94 298 844,20	0,18
SOCIETE GENERALE 020625 OISEST 0.27	EUR	135 000 000	135 708 806,18	0,25
SOCIETE GENERALE 020725 OISEST 0.3	EUR	135 000 000	135 726 425,55	0,25
SOCIETE GENERALE 030325 OISEST 0.22	EUR	99 500 000	100 852 109,92	0,19
SOCIETE GENERALE 040225 OISEST 0.265	EUR	200 000 000	203 872 338,78	0,37
SOCIETE GENERALE 041124 OISEST 0.0	EUR	243 000 000	251 642 549,95	0,46
SOCIETE GENERALE 050525 OISEST 0.27	EUR	91 000 000	91 971 755,38	0,17
SOCIETE GENERALE 160525 OISEST 0.5	EUR	190 000 000	192 563 272,48	0,36
SOCIETE GENERALE 210225 OISEST 0.31	EUR	76 000 000	77 730 968,89	0,14
SOCIETE GENERALE 310325 OISEST 0.38	EUR	216 500 000	220 559 826,28	0,41
SOCIETE GENERALE 310725 OISEST 0.44	EUR	218 000 000	218 885 309,75	0,40
SOCIETE GENERALE 311024 OISEST 0.31	EUR	87 000 000	89 836 132,24	0,17
UNIF U E3R+0.45% 24-04-26	EUR	16 500 000	16 555 044,55	0,03
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140225 FIX 3.83	EUR	112 000 000	110 234 763,50	0,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT 160924 FIX 3.785	EUR	170 000 000	169 717 234,92	0,31
VINCI SA 181024 OISEST 0.13	EUR	35 000 000	35 161 883,63	0,06
VINCI SA 270924 OISEST 0.145	EUR	5 000 000	5 034 507,23	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>18 135 121 779,20</b>	<b>33,26</b>
<b>IRLANDE</b>				
BANK OF AMERICA EUROPE DAC 171024 FIX 3.	EUR	100 000 000	99 530 979,90	0,19
INTE BANK IREL ZCP 13-11-24	EUR	105 000 000	104 245 232,90	0,19
INTE BANK IREL ZCP 13-12-24	EUR	104 000 000	102 957 604,14	0,19
INTE BANK IREL ZCP 14-11-24	EUR	106 000 000	105 227 933,18	0,19
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110725	EUR	172 000 000	167 263 334,31	0,30
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 130525	EUR	215 000 000	210 066 638,68	0,39
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 170225	EUR	100 000 000	98 405 922,74	0,18
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 230924 FIX 3.85	EUR	56 500 000	56 363 254,73	0,11
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 230924 FIX 3.85	EUR	56 500 000	56 363 254,73	0,10
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 240924 FIX 3.9	EUR	71 000 000	70 820 662,25	0,13
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 071 244 817,56</b>	<b>1,97</b>
<b>ITALIE</b>				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 161024 FIX	EUR	85 000 000	84 609 188,31	0,16
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 230924 FIX 4.0685	EUR	113 000 000	112 735 332,76	0,20
ENI SPA 170924 FIX 3.845	EUR	140 000 000	139 752 739,91	0,26
UNIC OISEST+0.21% 13-01-25	EUR	200 000 000	203 194 772,50	0,37
UNICREDIT SPA-221124 ESTR 0.275	EUR	144 500 000	147 724 599,10	0,27
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 081124 OISEST 0.275	EUR	134 000 000	137 204 417,00	0,25
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 100325 OISEST 0.2	EUR	107 000 000	107 266 907,02	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>932 487 956,60</b>	<b>1,71</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
INTE BANK LUXE ZCP 07-04-25	EUR	313 000 000	306 728 725,32	0,57
INTE BANK LUXE ZCP 10-01-25	EUR	170 000 000	167 861 315,98	0,30
INTE BANK LUXE ZCP 10-03-25	EUR	180 000 000	176 808 967,95	0,33

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE BANK LUXE ZCP 14-10-24	EUR	172 000 000	171 254 973,38	0,31
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 021224 F	EUR	141 000 000	139 730 803,45	0,26
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 041124 F	EUR	148 000 000	147 063 611,66	0,27
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 120625 FIX 3.85	EUR	148 000 000	144 254 536,82	0,26
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140225 FIX 3.885	EUR	181 000 000	178 161 812,43	0,33
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 160525 FIX 3.805	EUR	100 000 000	97 681 602,17	0,17
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 160924 F	EUR	193 000 000	192 685 553,08	0,36
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 310125 FIX 3.915	EUR	110 000 000	108 411 797,45	0,20
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 830 643 699,69</b>	<b>3,36</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK ZCP 11-10-24	EUR	157 000 000	156 361 871,84	0,28
COOPERATIEVE RABOBANK UA 221124 OISEST 0.29	EUR	220 000 000	227 318 504,47	0,42
ING BANK NEDERLAND NV 021224 OISEST 0.35	EUR	61 000 000	62 988 894,09	0,11
ING BANK NEDERLAND NV 081024 OISEST 0.34	EUR	177 000 000	183 879 664,62	0,34
ING BANK NEDERLAND NV 081124 OISEST 0.31	EUR	36 300 000	37 569 338,55	0,06
ING BANK NEDERLAND NV 120924 OISEST 0.3	EUR	165 000 000	171 838 004,89	0,31
ING BANK NEDERLAND NV 160625 OISEST 0.23	EUR	57 000 000	57 121 864,94	0,11
ING BANK NEDERLAND NV 161224 OISEST 0.29	EUR	209 000 000	214 652 379,91	0,39
ING BANK NEDERLAND NV 230425 OISEST 0.29	EUR	181 000 000	183 814 952,72	0,34
ING BANK NEDERLAND NV 240125 FIX 3.67	EUR	147 000 000	144 998 005,68	0,27
ING BANK NEDERLAND NV 250325 OISEST 0.29	EUR	193 000 000	196 637 980,63	0,37
ING BANK NEDERLAND NV 251024 OISEST 0.3	EUR	30 000 000	31 094 101,23	0,05
ING BANK NEDERLAND NV 260225 OISEST 0.28	EUR	186 500 000	190 586 945,20	0,34
ING BANK NEDERLAND NV 260525 OISEST 0.23	EUR	85 000 000	85 078 703,74	0,16
ING BANK NEDERLAND NV 260924 OISEST 0.31	EUR	200 000 000	207 986 129,67	0,39
ING BANK NEDERLAND NV 261124 OISEST 0.33	EUR	190 000 000	196 289 483,66	0,36
ING BANK NEDERLAND NV 280225 OISEST 0.2	EUR	180 000 000	181 862 778,00	0,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 530 079 603,84</b>	<b>4,64</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS BANK PLC 031224 OISEST 0.21	EUR	72 000 000	72 707 688,56	0,13
BARCLAYS BANK PLC 060125 OISEST 0.21	EUR	147 000 000	147 915 537,77	0,27
BARCLAYS BANK PLC 120225 OISEST 0.21	EUR	176 000 000	176 346 918,54	0,32
BARCLAYS BANK PLC 141024 OISEST 0.15	EUR	38 000 000	38 315 506,61	0,07
BARCLAYS BANK PLC 210225 OISEST 0.21	EUR	210 500 000	210 700 279,64	0,39
BARCLAYS BANK PLC 211124 OISEST 0.12	EUR	34 500 000	34 534 623,14	0,07
BARCLAYS BANK PLC 270125 OISEST 0.21	EUR	136 500 000	137 044 512,38	0,25
BARCLAYS BANK PLC 291124 OISEST 0.21	EUR	152 000 000	153 584 159,58	0,28
MIZUHO BANK, LTD 211024 FIX 3.71	EUR	80 000 000	79 595 487,18	0,15
ROYA B OISEST+0.28% 22-11-24	EUR	170 000 000	175 639 626,08	0,33
SSE PLC. 081024 FIX 3.77	EUR	18 000 000	17 931 070,90	0,03
TRANSPORT FOR LONDON 231024 FIX 3.9	EUR	33 000 000	32 826 346,90	0,07
TRANSPORT FOR LONDON 311024 FIX 3.9	EUR	33 000 000	32 801 064,36	0,06
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 040225 OISES	EUR	102 000 000	102 653 923,25	0,18
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 040325 OISES	EUR	90 000 000	90 861 992,50	0,16

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 091224 OISEST 0.275	EUR	199 000 000	203 095 755,65	0,37
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 220425 OISES	EUR	212 000 000	212 192 464,73	0,39
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 230924 OISEST 0.16	EUR	175 000 000	178 146 988,84	0,32
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 240225 OISES	EUR	150 000 000	150 656 038,33	0,28
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 247 549 984,94</b>	<b>4,12</b>
<b>SUEDE</b>				
SKANDINAVISKA E 251024 FIX 4.12	EUR	50 000 000	49 733 621,31	0,09
SKANDINAVISKA ENS 081124 FIX 4.0285	EUR	49 000 000	48 673 932,25	0,09
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 210725	EUR	150 000 000	145 888 713,09	0,27
SKAN ENSK BANK AB ZCP 04-11-24	EUR	60 000 000	59 623 635,07	0,11
SKAN ENSK BANK AB ZCP 11-11-24	EUR	35 000 000	34 757 088,09	0,08
SKAN ENSK BANK AB ZCP 21-10-24	EUR	45 000 000	44 777 176,12	0,08
SVEN HAND AB ZCP 01-10-24	EUR	200 000 000	199 384 870,88	0,37
SVEN HAND AB ZCP 03-10-24	EUR	124 000 000	123 594 708,13	0,23
SVEN HAND AB ZCP 11-09-24	EUR	97 000 000	96 890 595,56	0,18
SVEN HAND AB ZCP 23-10-24	EUR	110 000 000	109 432 486,78	0,20
SVEN HAND AB ZCP 24-01-25	EUR	100 000 000	98 641 137,49	0,18
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 010825 FIX 3.36	EUR	80 000 000	77 765 945,29	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 020725 FIX 3.37	EUR	35 000 000	34 094 932,77	0,06
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 030125 FIX 3.54	EUR	135 000 000	133 413 423,30	0,24
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 071024 FIX 4.19	EUR	50 000 000	49 817 398,21	0,09
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 090525 FIX 3.32	EUR	83 000 000	81 177 862,80	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110325 FIX 3.69	EUR	153 000 000	150 333 863,02	0,28
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 111024 FIX 4.14	EUR	120 000 000	119 516 054,47	0,22
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 120525 FIX 3.29	EUR	55 500 000	54 269 230,59	0,10
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 150425 FIX 3.64	EUR	152 000 000	148 938 070,15	0,27
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160125 FIX 3.587	EUR	104 000 000	102 659 066,34	0,19
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 160924 FIX 3.90	EUR	155 000 000	154 747 464,91	0,28
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170125 FIX 3.585	EUR	39 000 000	38 493 745,95	0,07
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 180725 FIX 3.50	EUR	97 500 000	94 870 712,59	0,18
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 191224 FIX 3.63	EUR	41 000 000	40 573 021,69	0,08
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 250825 FIX 3.15	EUR	26 500 000	25 715 111,46	0,05
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 301024 FIX 4.08	EUR	81 250 000	80 778 335,30	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 310125 FIX 3.54	EUR	99 000 000	97 595 022,48	0,17
SWEDBANK AB. 210725 FIX 3.52	EUR	140 000 000	136 144 208,15	0,25
Swedbank AB 161024 FIX 4.17	EUR	55 000 000	54 751 446,40	0,10
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 687 052 880,64</b>	<b>4,94</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>32 441 758 854,95</b>	<b>59,51</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>32 441 758 854,95</b>	<b>59,51</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	EUR	66 730,31	697 937 997,71	1,28
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - I C	EUR	238,668	58 312 987,10	0,10
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	0,935	98 940,84	

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFT AUREUS ISR I2 C	EUR	131 839,243	1 378 535 521,66	2,53
CPR CASH I SI	EUR	5	58 594 513,15	0,11
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	117,21	2 489 624,79	0,01
SG MONETAIRE PLUS I2	EUR	9 122,9697	954 132 400,23	1,75
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 150 101 985,48</b>	<b>5,78</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 150 101 985,48</b>	<b>5,78</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 150 101 985,48</b>	<b>5,78</b>
<b>Titres reçus en pension</b>				
<b>ITALIE</b>				
ITALY 1.901 06/22/31	EUR	154 000 000	135 196 600,00	0,24
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	160 000 000	167 552 000,00	0,31
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 14-03-28	EUR	250 000 000	252 075 000,00	0,46
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 15-11-30	EUR	65 679 000	69 462 110,40	0,12
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.5% 15-04-26	EUR	350 000 000	357 105 000,00	0,65
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+1.05% 15-04-32	EUR	170 007 000	172 523 103,60	0,32
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.448% 17-04-27	EUR	45 000 000	43 582 500,00	0,08
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.666% 06-05-28	EUR	171 000 000	163 116 900,00	0,30
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.771% 05-03-29	EUR	224 000 000	211 500 800,00	0,39
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.862% 02-02-28	EUR	345 000 000	333 235 500,00	0,61
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.913% 18-05-29	EUR	46 000 000	43 488 400,00	0,08
ITALY GOVERNMENT INTL BOND EUA30R+0.0% 28-06-29	EUR	49 000 000	50 744 400,00	0,10
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 999 582 314,00</b>	<b>3,66</b>
<b>TOTAL Titres reçus en pension</b>			<b>1 999 582 314,00</b>	<b>3,66</b>
<b>Indemnités sur titres reçus en pension</b>				
			<b>2 284 116,05</b>	<b>0,01</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
OISEST/0.0/FIX/2.884	EUR	25 688 562	-10 878,14	
OISEST/0.0/FIX/3.057	EUR	54 147 023	12 494,85	
OISEST/0.0/FIX/3.071	EUR	11 125 407	-14 456,01	
OISEST/0.0/FIX/3.072	EUR	77 371 434	-101 679,35	
OISEST/0.0/FIX/3.102	EUR	80 958 661	-472,28	
OISEST/0.0/FIX/3.119	EUR	33 938 863	-36 322,30	
OISEST/0.0/FIX/3.224	EUR	144 897 864	-345 087,57	
OISEST/0.0/FIX/3.23	EUR	94 161 998	-218 246,55	
OISEST/0.0/FIX/3.236	EUR	135 188 491	-337 995,74	
OISEST/0.0/FIX/3.238	EUR	130 334 880	594 610,30	
OISEST/0.0/FIX/3.246	EUR	95 574 247	355 359,52	
OISEST/0.0/FIX/3.248	EUR	48 260 400	201 315,09	
OISEST/0.0/FIX/3.278	EUR	166 559 742	-332 736,61	
OISEST/0.0/FIX/3.285	EUR	37 635 766	139 917,11	
OISEST/0.0/FIX/3.287	EUR	100 360 084	373 826,74	
OISEST/0.0/FIX/3.326	EUR	165 819 963	-496 756,09	
OISEST/0.0/FIX/3.329	EUR	144 717 645	501 126,75	
OISEST/0.0/FIX/3.343	EUR	39 660 307	132 417,31	

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.343	EUR	39 660 307	132 417,31	
OISEST/0.0/FIX/3.351	EUR	215 430 143	733 198,58	
OISEST/0.0/FIX/3.356	EUR	163 706 713	522 385,08	
OISEST/0.0/FIX/3.359	EUR	141 740 331	393 374,74	
OISEST/0.0/FIX/3.36	EUR	96 431 395	267 143,03	
OISEST/0.0/FIX/3.362	EUR	154 317 165	347 952,64	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.395	EUR	66 505 240	10 398,43	
OISEST/0.0/FIX/3.399	EUR	136 607 775	369 867,70	
OISEST/0.0/FIX/3.399	EUR	301 360 132	-10 459,16	
OISEST/0.0/FIX/3.410	EUR	96 295 254	-159 502,48	
OISEST/0.0/FIX/3.411	EUR	147 510 033	119 696,07	
OISEST/0.0/FIX/3.417	EUR	147 899 706	-236 890,42	
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	206 994 488	-343 430,98	
OISEST/0.0/FIX/3.429	EUR	105 981 533	-94 663,11	
OISEST/0.0/FIX/3.467	EUR	143 763 334	325 987,41	
OISEST/0.0/FIX/3.474	EUR	173 154 435	39 917,00	
OISEST/0.0/FIX/3.479	EUR	142 454 560	-491 303,64	
OISEST/0.0/FIX/3.480	EUR	174 648 401	99 155,43	
OISEST/0.0/FIX/3.483	EUR	100 704 717	175 152,16	
OISEST/0.0/FIX/3.513	EUR	97 151 045	-56 986,67	
OISEST/0.0/FIX/3.535	EUR	167 018 938	354 173,35	
OISEST/0.0/FIX/3.541	EUR	101 976 867	152 547,98	
OISEST/0.0/FIX/3.542	EUR	89 432 473	134 774,26	
OISEST/0.0/FIX/3.551	EUR	10 296 031	-4 247,51	
OISEST/0.0/FIX/3.551	EUR	25 336 830	-503,66	
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	109 154 848	-124 222,24	
OISEST/0.0/FIX/3.56	EUR	102 936 662	137 192,93	
OISEST/0.0/FIX/3.58	EUR	106 794 561	-64 896,02	
OISEST/0.0/FIX/3.599	EUR	79 232 457	-5 948,22	
OISEST/0.0/FIX/3.614	EUR	162 812 848	-12 427,73	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.616	EUR	19 869 605	-524,46	
OISEST/0.0/FIX/3.621	EUR	34 330 419	-4 376,94	
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	17 828 234	-786,64	
OISEST/0.0/FIX/3.648	EUR	56 121 878	-746,87	
OISEST/0.0/FIX/3.648	EUR	56 121 878	-746,87	
OISEST/0.0/FIX/3.654	EUR	70 677 229	98 704,00	
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	138 637 730	1 142,17	
OISEST/0.0/FIX/3.667	EUR	32 334 449	1 520,25	
OISEST/0.0/FIX/3.681	EUR	32 361 930	1 920,99	
OISEST/0.0/FIX/3.691	EUR	98 087 818	11 851,17	
OISEST/0.0/FIX/3.695	EUR	117 743 867	118 061,36	
OISEST/0.0/FIX/3.696	EUR	57 662 059	72 911,53	
OISEST/0.0/FIX/3.699	EUR	70 066 365	285,01	
OISEST/0.0/FIX/3.718	EUR	47 082 218	45 490,39	
OISEST/0.0/FIX/3.724	EUR	33 629 665	28 334,64	
OISEST/0.0/FIX/3.73	EUR	44 601 818	11 429,45	

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.731	EUR	65 677 403	16 494,62	
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	83 292 830	-5 865,88	
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	78 027 174	62 205,29	
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	110 673 576	15 636,14	
OISEST/0.0/FIX/3.765	EUR	151 934 592	35 169,49	
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	189 761 094	-1 211,55	
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	93 166 011	115 636,36	
OISEST/0.0/FIX/3.791	EUR	140 184 860	122 545,54	
OISEST/0.0/FIX/3.821	EUR	115 173 034	53 461,01	
OISEST/0.0/FIX/3.823	EUR	115 178 622	22 685,17	
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	150 750 552	64 642,88	
OISEST/0.0/FIX/3.825	EUR	48 000 409	8 484,06	
OISEST/0.0/FIX/3.826	EUR	153 482 125	65 449,40	
OISEST/0.0/FIX/3.827	EUR	48 000 409	6 313,28	
OISEST/0.0/FIX/3.83	EUR	191 852 657	75 025,19	
OISEST/0.0/FIX/3.849	EUR	52 774 836	4 722,93	
OISEST/0.0/FIX/3.851	EUR	105 534 315	-6 978,32	
OISEST/0.0/FIX/3.880	EUR	43 179 412	-14 018,62	
OISEST/0.0/FIX/3.889	EUR	48 042 918	-10 120,61	
OISEST/0.0/FIX/3.896	EUR	118 948 647	-19 142,71	
OISEST/0.0/FIX/3.91	EUR	191 834 050	-50 725,24	
OISEST/0.0/FIX/3.914	EUR	111 296 130	-24 381,94	
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>3 914 367,65</b>	
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>3 914 367,65</b>	
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 914 367,65</b>	
<b>Créances</b>			<b>13 219 981,20</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-21 832 451,90</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>10 141 673 889,39</b>	<b>18,60</b>
<b>Actif net</b>			<b>54 521 367 852,65</b>	<b>100,00</b>

Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D	EUR	241 045,908	103,7626
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	EUR	6 079,335	1 061 579,7855
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	EUR	41,020	1 054,9246
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C	EUR	74 451,606	1 063,5215
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C	EUR	12 199,294	10 423,5143
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C	EUR	3 886 272,959	10 459,9830
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C	EUR	40 060,870	10 282,1874
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C	EUR	995,216	20 754,6980
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C	EUR	273,019	208 223,5983
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C	EUR	27 296,562	245 324,1717

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	901 511,69	EUR	3,74	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	12 052,30	EUR	0,05	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	913 563,99	EUR	3,79	EUR

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Annexe(s)



## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - IC (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010251660 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

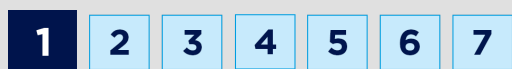
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860
	Rendement annuel moyen	-1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,94 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,02 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Produit****AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0011630557 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/08/2024.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 860 -1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 890 -1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 900 -1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 940 -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 28/09/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€102
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	2,47 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0011799915 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 860 -1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 890 -1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 900 -1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 940 -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.



Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€103
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	2,76 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,01 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013095312 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 860 -1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 890 -1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 900 -1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 940 -0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,65 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,02 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - M (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013221199 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860
	Rendement annuel moyen	-1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,19 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013297561 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.



## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860
	Rendement annuel moyen	-1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,44 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,02 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013518610 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€1 001
Incidence des coûts**	10,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,77 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,09 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - BdF (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0014004TR0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 960
	Rendement annuel moyen	-0,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 30/12/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
<b>Coûts totaux</b>	€1
<b>Incidence des coûts**</b>	0,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,20 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R1 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005U84 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

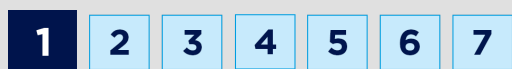
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 960 -0,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 990 -0,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€10 000 0,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€10 040 0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
<b>Coûts totaux</b>	€1
<b>Incidence des coûts**</b>	0,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,12 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005XM0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 370
	Rendement annuel moyen	-6,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 400
	Rendement annuel moyen	-6,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 410
	Rendement annuel moyen	-5,9%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 440
	Rendement annuel moyen	-5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€592
Incidence des coûts**	5,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 3,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	291,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,64 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,45 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,02 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R4 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400KDY2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Euro Liquidity SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusion des émetteurs notés F et G, exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres. Les titres détenus en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Euro Liquidity SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : supérieure à 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant supérieure à 1 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 460
	Rendement annuel moyen	-5,4%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 490
	Rendement annuel moyen	-5,1%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 500
	Rendement annuel moyen	-5,0%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 540
	Rendement annuel moyen	-4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.



Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après supérieure à 1 mois*
Coûts totaux	€501
Incidence des coûts**	5,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après supérieure à 1 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	0,87 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,44 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : supérieure à 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 14:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Euro Liquidity SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performances passées** : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Identifiant d'entité juridique :  
969500Z9ZORSF5RPWR83

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **57,78 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,958 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,059 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de ( ) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de ( ).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/09/2023 au 31/08/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BFT AUREUS ISR - I2 (C)	Finance	Fonds	France	2,52 %
SG MONET PLUS-I2	Finance	Fonds	France	1,75 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI I2 (C)	Finance	Fonds	France	1,28 %
EMTN 06/06/25 SGISSUER EUR V ESTR OIS +0	Autres	Autres	Luxembourg	0,94 %
DAT 10/03/25 BRED EUR V ESTR OIS +0.22	Autres	Autres	France	0,74 %
DAT 10/02/25 BRED EUR V ESTR OIS +0.21	Autres	Autres	France	0,74 %
NCP 08/11/24 NATEXS EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,67 %
RCP 10/10/24 BSCH EUR F 4.2	Corporates	Bancaire	Espagne	0,66 %
CCTS FRN 04/26 EU	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,65 %
NCP 13/09/24 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	0,64 %
NCP 22/11/24 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	0,63 %
NCP 09/04/25 CFCICU EUR V	Corporates	Bancaire	France	0,62 %

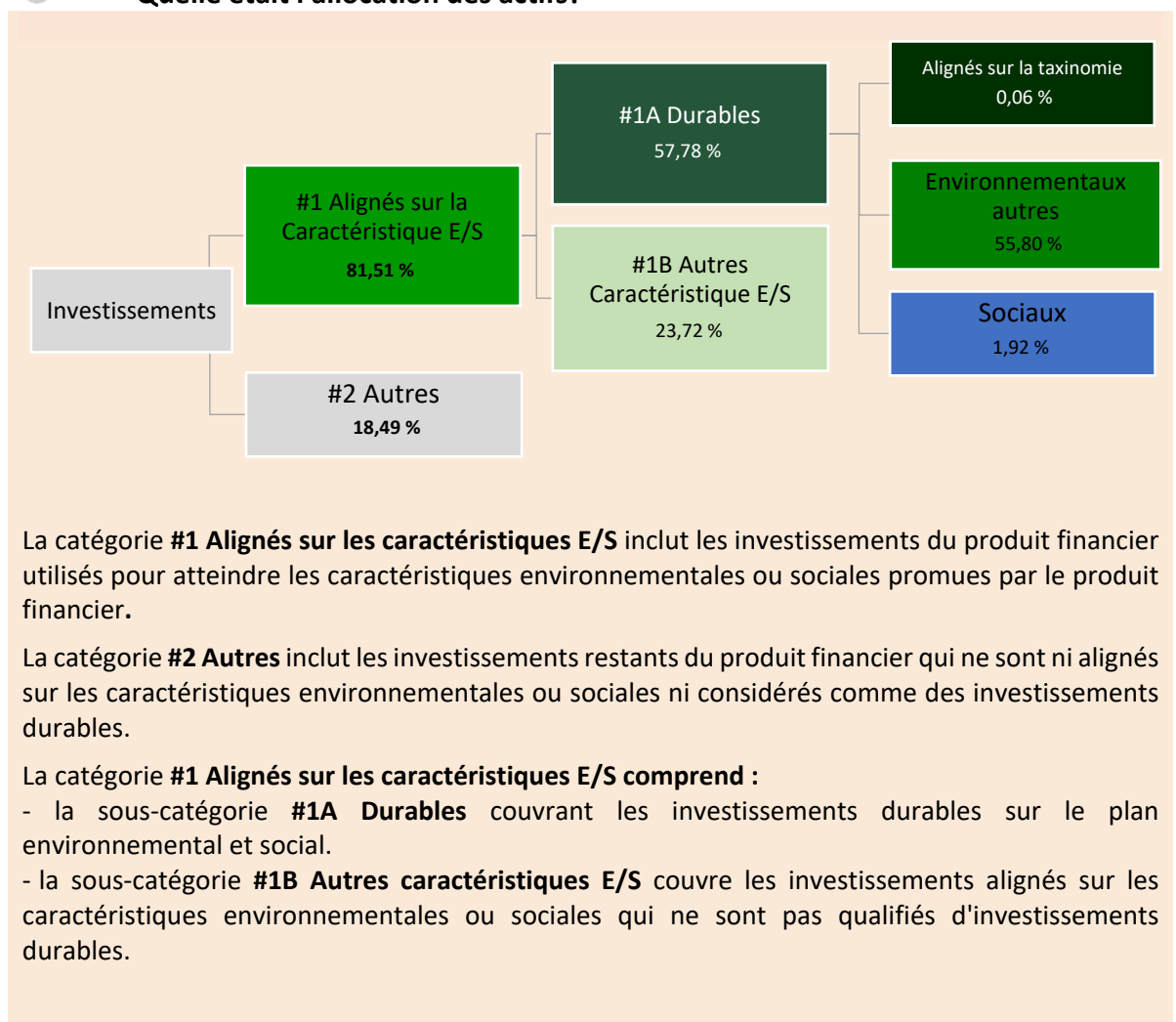
ESTR OIS +0.3				
ITALY 1.862% 2/28	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,61 %
NCP 08/04/25 BNPP EUR V ESTR OIS +0.27	Corporates	Bancaire	France	0,60 %
NCP 12/12/24 NATEXS EUR V ESTR OIS +0.33	Corporates	Bancaire	France	0,59 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?



<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	54,62 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	10,27 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	5,76 %
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	3,95 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	1,41 %
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	1,12 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	0,84 %
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	0,62 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	0,55 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	0,51 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	0,44 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	0,44 %
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	0,40 %
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	0,26 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	0,12 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	0,12 %

Corporates	Technologie	0,08 %
Liquidités	Liquidités	18,48 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,06 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

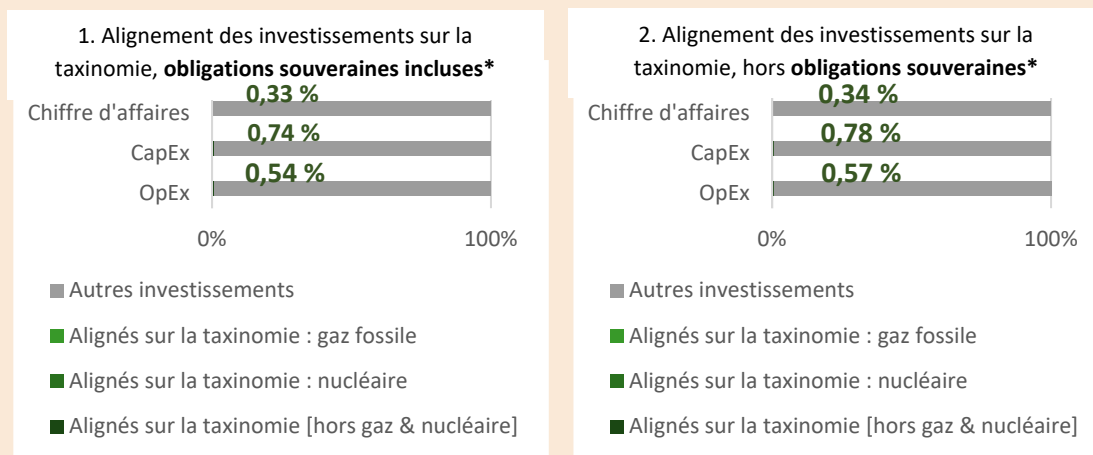
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/08/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,06 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,79%.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **55,80 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **1,92 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnemental  
es ou sociales  
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

## Loi Energie Climat (LEC)

*Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.*

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT